

<b>Séance du vendredi 29 mai 2009</b>
---------------------------------------

L'an deux mil neuf, le vingt neuf mai, le Conseil Municipal de Courcelles-Sapicourt légalement convoqué, s'est réuni publiquement au lieu ordinaire des séances sous la présidence de LAMPE Jean-Claude,

**Présents :** DAHLEM Patrick, MABILE Gérald, MAZZINI Grégoire, LEVEAUX Philippe, LESUEUR Jacky, CULEUX Xavier, RONSEAUX Jean-Noël, CARRE Pierre.

**Absents excusés :** MICHEL Jean donne pouvoir à CULEUX Xavier. PROLA Thierry donne pouvoir à LESUEUR Jacky.

Lecture est faite du dernier compte-rendu qui est approuvé par le conseil municipal.

### **1 – DELIBERATIONS.**

Monsieur le Maire informe le conseil que le tracteur tondeuse est hors service. Il propose l'achat d'un nouveau tracteur, et la vente de l'ancien.  
Le conseil municipal à 6 voix pour et 5 contre décide la vente de l'ancien tracteur tondeuse.

#### **n° 14/2009 : Achat d'un tracteur.**

**Le conseil municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**Décide à l'unanimité,**  
L'achat d'un tracteur tondeuse, l'actuel étant irréparable. Cet achat sera imputé en section d'investissement sur le compte 21571 matériel roulant.  
**Autorise** le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

#### **n° 15/2009 : Echange d'un terrain communal avec RONSEAUX Pierre.**

**Le conseil municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**Décide à l'unanimité,**  
**L'échange de terrains suivants :**  
La parcelle cadastrée le Village n° B 142 propriété de la commune d'une superficie de 8 m<sup>2</sup>  
La parcelle cadastrée le Village n° B 553 propriété de Monsieur Pierre RONSEAUX d'une superficie de 8 m<sup>2</sup>.  
La commune deviendra donc propriétaire de la parcelle B 553.  
Une quote-part des frais de notaire liée à cet échange sera prise en charge par la commune.  
**Autorise** le Maire à régulariser cet acte devant un notaire et à signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

**n° 16/2009 : Virement de crédits.**

**Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité,**

**Les virements de crédits suivants :**

Du compte 2315 opération 138 aménagement des rues la somme de 2570 euros.

Au compte 21571 opération 173 matériel de voirie la somme de 2570 euros.

Du compte 61523 voiries et réseaux la somme de 2835 euros

Au compte 6574 subvention à l'association des 8 villages la somme de 2625 euros

Au compte 6574 subvention aux Sapeurs Pompiers de Muizon la somme de 210 euros.

**Autorise** le Maire toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

**n° 17/2009 : Location chasse.**

**Monsieur le Maire** rappelle au conseil municipal le bail de la commune avec le groupe des chasseurs de Courcelles Sapicourt. Une nouvelle parcelle est à rajouter sur le bail, il s'agit de la parcelle cadastrée D22 au lieu dit « Les Fontenilles » pour 8 ha 27 ares 65 ca. Le conseil doit délibérer afin d'intégrer cette parcelle au bail. Il doit également délibérer sur le tarif de location.

**Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité :**

- D'intégrer la parcelle cadastrée D22 située au lieu dit « les Fontenilles » d'une superficie de 8 ha 27 ares 65 ca dans le bail de location de chasse.
- D'augmenter le loyer à 25 euros l'hectare, sur la base de 18 ha, et ce à compter de l'année 2009.
- De résilier le bail avec la mise à jour des modifications.

**Autorise** le Maire toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

**n° 18/2009 : Adhésion à l'association Paysages de Champagne.**

**Monsieur le Maire** informe le conseil municipal sur la proposition de l'association Paysages de Champagne. La commune peut adhérer à cette association qui est en train de monter un dossier afin de classer les Paysages de Champagne au patrimoine de l'UNESCO. La cotisation est de 50 centimes par habitant, à verser une fois jusqu'au dépôt du dossier.

**Le Conseil Municipal,**

A une voix pour, 3 abstentions et 7 contre,

**Ne souhaite pas** adhérer à cette association.

**2 - TABLEAUX DES ELECTIONS EUROPEENNES DU DIMANCHE 7 JUIN.**

8 h - 10 h	LAMPE Jean-Claude - DESFOSSE Georges - NIVELET Jacques
10 h - 12 h	BACARISSE Michel - MAZZINI Grégoire - RONSEAUX Jean-Noël
12 h - 14 h	GLAUX Nathalie - CULEUX Xavier - CARRE Pierre
14 h - 16 h	LECOCQ Catherine - DAHLEM Patrick
16 h - 18 h	LAMPE Jean-Claude - LESUEUR Jacky - BLEUSE Régis

### 3 - QUESTIONS DIVERSES.

**Commission voirie :** Monsieur LESUEUR demande à ce que la commission voirie se réunisse afin de préparer de quoi répondre en cas de fermeture de l'accès à la nationale par la rue du Bémont.

**Suppression :** Monsieur le Maire informe le conseil sur le problème de suppression dans le réseau d'eau potable, survenu le mercredi 27 mai dernier. Les personnes qui ont eu des dégâts occasionnés par cette suppression, peuvent contacter la lyonnaise des eaux.

**Syndicat de la Garenne :** Ne veut plus prendre en charge les extensions, il sera demandé aux communes d'instaurer la Participation pour Voiries et Réseaux sur leur territoire.

**Impasse des Jardins :** La chaussée s'affaisse côté Monsieur PETIT. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise SOLOTRA.

**L'allée du cimetière :** cette dernière s'affaisse également sur le côté droit. Il sera demandé à l'employé communal de refaire cette allée.

**Tuyau d'eau pluvial :** Le tuyau d'eau pluvial qui traverse la propriété de David HORLON doit être bouché. Xavier CULEUX se rendra sur place afin de constater la réalité. Dans l'affirmative Christophe SAUVAGE sera contacté afin de déboucher cette canalisation.

**Arbres :** 7 à 8 arbres penchent dangereusement sur la route de Treslon. Les conseillers décident de les couper eux-mêmes à l'automne.

**Mr HUAT :** Monsieur HUAT se plaint que par temps de fortes pluies, le ruissellement arrive dans sa propriété située en contrebas de la route. Le conseil municipal constate que Monsieur HUAT a réalisé lui-même l'ouverture dans son mur ainsi que le bateau nécessaire pour rentrer les véhicules. Actuellement aucune solution n'existe. Cette remarque sera prise en compte lors de la réfection de la rue de Bury.

**Panneaux :** Le panneau « stop » situé au carrefour de la rue de Bury et de la rue Paul Bouton n'est pas respecté par certains habitants de la commune et notamment par des conseillers. Monsieur le Maire se chargera de leurs rappeler l'obligation du respect de la sécurité routière. Le panneau « ramassage scolaire » à Sapicourt a été fortement endommagé par un véhicule. Monsieur MABILE se charge de le démonter. Ce dernier informe le conseil qu'il serait souhaitable de le déplacer afin que ce fait ne se répète pas. Monsieur MABILE se charge de contacter une entreprise pour l'achat d'un nouveau panneau, il se charge également d'en effectuer la pose avec l'employé communal.

**Marche des élus :** La commune est arrivée 20<sup>ème</sup> sur 49. 34 personnes étaient inscrites sur la commune. Monsieur le Maire a inscrit la commune pour une organisation future. Les conseillers souhaitent que l'organisation se fasse avec la commune de Rosnay.